



# COMMISSION DU STATUT DES ÉDUCATEURS

Réunion du 21 juin 2024

**Présents :** Joëlle DOMETZ-RIGAUT, Claude COQUEMA, Damien BAUCHY (CTD), WARIN Kevin

Les décisions de la Commission du Statut des Educateurs du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Régionale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

Ordre du jour :

. Contrôle des déclarations d'Educateurs Responsables pour les 30 équipes engagées en Seniors D1,

La Commission prend connaissance des différents courriers et décide :

A – Prise en compte de l'éducateur Responsable ayant le diplôme minimal requis (CFF3) :

Club	Éducateur Déclaré	Diplôme
AS ALLONNE	PINOT Yvan	CFF3
CS AVILLY	MVONDO BILANDA Eddy	BMF
AS BEAUVAIS OISE	DIA Mamadou	CFF3
BEAUVAIS USAP	MASSU Jean Marc	DES
US BRESLES	CARRASSET Jackie	CFF3
DYNAMO CANLY LONGUEIL	TREHOREL Hadrien	BMF
CS CHAUMONT EN VEXIN 2	TAYOT Stéphane	CFF2, Mod.U19 et U20+ – Équipe réserve pas d'obligation pour la saison 2023-2024
CHEVRIERES GRANDFRESNOY 2	BOYER Christophe	BMF
US CHOISY AU BAC 2		Équipe réserve pas d'obligation pour la saison 2023-2024
US CIRES LES MELLO	REBELO Alexandre	CFF3
US ESTREES ST DENIS	BORDY Rudy	CFF3
GRANDVILLIERS AC	SINNAEVE Bryan	BMF

HERMES BAC	RABUSSEAU Stephane FOURNOT Romain	BEF BEF (Recyclage Juin 2024)
USL LAMORLAYE	GNANHOUAN Ncho	BMF
US LASSIGNY	FERREIRA TORRES Joao	BMF
ES ORMOY-DUVY	MAYET Baptiste	CFF3
PLAILLY AS	BERTON Benjamin	CFF3
US PONT STE MAXENCE 2	SANE Landing	CFF3 – Équipe réserve pas d'obligation pour la saison 2023-2024
US RIBECOURT	ROUX Bruno	DES
SC SONGEONS	CAUDRILLIERS Jean Pierre	CFF3
USE ST LEU D'ESSERENT	BATTEUX Johan	BMF
ST MAXIMIN 2	LARDIER Jean Michel	BEF - Équipe réserve pas d'obligation pour la saison 2023-2024
AS VERNEUIL EN HALATTE	OUADHOUR Marouan	CFF3

**B – Prise en compte des demandes de dérogation des Educateurs déclarés, mais insuffisamment formés et bénéficiant des mesures transitoires suivantes :**

- Educateur déjà en place pour l'équipe D1 ou ayant fait accéder son équipe lors de la mise en place de l'obligation en 2022-2023,
- Educateur déjà en place lors de la saison 2023-2024 et ayant fait accéder son équipe en D1,
- Educateur déjà en place lors de la saison 2023-2024 pour une équipe R3 rétrogradée en D1.

<b>Club</b>	<b>Éducateur</b>	<b>Diplôme</b>
AS AUNEUIL	OUEDRAOGO HAMADO Kassi	CFI U14 – Accession de l'équipe en D1
CAUFFRY FC	SAGET Jérôme  / BASTARD Jean Pierre	CFI Seniors – Accession de l'équipe en D1  Sans Diplôme
LA CROIX COMPIÈGNE	EL HALI Soufiane	Accession de l'équipe en D1
NOYON FCJ	LACHHAB Nordine	Accession de l'équipe en D1
SENLIS USM 3		Accession de l'équipe en D1
ST CRÉPIN IBOUVILLERS	DANSOKO Toumani	CFF2 – Accession de l'équipe en D1

La Commission accorde la dérogation au responsable désigné, cité ci-dessus, pour la saison 2023-2024.

<b>Club</b>	<b>Éducateur</b>	<b>Diplôme</b>
US VILLERS ST PAUL	MALOR Thierry	Module U20 + Équivalence CFI Seniors – Changement d'éducateur en cours de saison
	MOUSTARZIK Zouhair	CFF3

La Commission prend note que l'Éducateur, Thierry MALOR a pris en charge l'encadrement de l'équipe de l'US VILLERS ST PAUL, mi-décembre 2023.

La saison 2023-2024 est une année de transition due aux modifications des formations d'éducateurs.

Depuis septembre 2023, les modules du CFF3 n'ont pu être effectués car ils ont été supprimés et remplacés par le CFI Seniors et le DF « Coach Seniors ».

Dans le Règlement Particulier du Championnat Seniors du DOF – Article 19 – Encadrement des équipes, le Diplôme DF « Coach Seniors » n'apparaît comme une obligation d'encadrement D1.

Une modification du Règlement Particulier du Championnat Seniors du DOF – Article 19 – Encadrement des équipes, devra être effectuée lors de l'AG Élective du 29 Juin 2024 à BEAUVAIS

De ce fait, la Commission accepte l'équivalence « CFI Seniors » de Monsieur Thierry MALOR et accorde la dérogation au responsable désigné, cité, ci-dessus, pour la saison 2023-2024.

**Pour la saison 2024-2025, pour répondre aux Obligations d'encadrement, tous les éducateurs devront être, obligatoirement, titulaire de la Certification CFF3 ou DF « Coach Seniors ».**

**Pour les éducateurs qui ont la Certification CFF3 et qui souhaite obtenir le DF « Coach Seniors », doivent effectuer une journée complémentaire durant la saison 2024-2025.**

Le Secrétaire de Séance,

Joëlle DOMETZ-RIGAUT



Le Conseiller Technique,

Damien BAUCHY

